

2 Inutile de laver les contenants, il suffit de bien les vider

1 Ne pas imbriquer les emballages

**DÉSORMAIS DANS VOTRE COMMUNE, VOUS POUVEZ DÉPOSER
TOUTS VOS EMBALLAGES SANS EXCEPTION DANS
VOTRE POINT DE COLLECTE HABITUEL**

emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique.
Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

Simplification du geste de tri :
Tous vos emballages se trient !

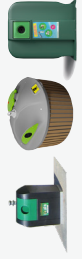
EMBALLAGES



CARTONNETTES, PAPIERS



VERRE





Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la **TOTALITÉ** de vos emballages en plastique et métal !

Toutes les bouteilles

...

Tous les flacons et bidons

...

Toutes les barquettes

...

Tous les pots et boîtes

...

Tous les sacs et sachets

...

...

Tous les films

...

...

Toutes les bouteilles et canettes

...

Toutes les conserves et barquettes

...

Tous les bouchons, capsules, couvercles

...

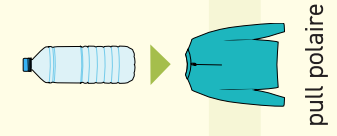
...

Tous les emballages métalliques

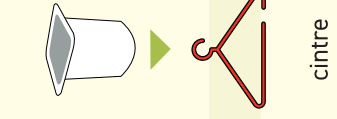
...

...

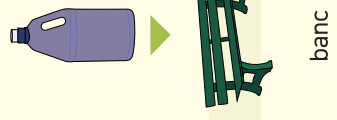
Et + d'emballages recyclés, c'est + de matières à réutiliser !



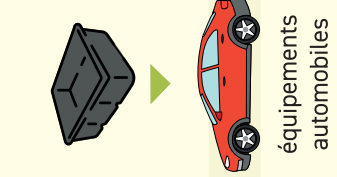
pull polaire



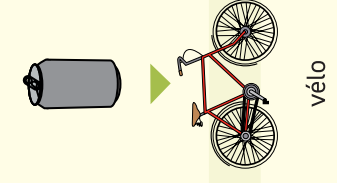
cintre



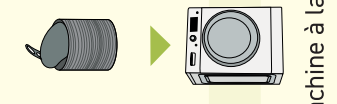
banc



équipements automobiles



vélo



machine à laver